



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/05/2023  
Reçu en préfecture le 02/05/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20230426-B20230425\_07\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-sept avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Étaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ (arrivé au point informel), Guy KREMER (arrivé au point informel), Denis BAUR, David ROBINET

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Absente excusée : Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Olivier HAUDOT, DGS



### **7. Objet : Marché n° 2257VVBC - VICC - Création d'une voie verte - Breistroff-la-Grande et P+R Roussy-le-Village - Avenant n° 1 avec l'entreprise HTP à 57525 TALANGE**

Vu les articles L. 2194-1 3° et R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché n° 2257VVBC notifié le 28 novembre 2022, concernant les travaux de création d'une voie verte sur VICC à Breistroff-la-Grande et P+R Roussy-le-Village, passé avec l'entreprise HTP à 57525 TALANGE et conclu pour un montant de 22 305,50 € H.T.,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché précité, passé en procédure adaptée ouverte.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Afin de garantir la bonne exécution du chantier, notamment l'ouvrage du mur en L, des travaux supplémentaires majeurs ont dû être réalisés. Ceux-ci portaient sur la réalisation d'un drainage en pieds de mur, avec la pose d'un drain raccordé sur un massif drainant.

Aussi, afin de réaliser la mise en conformité de l'îlot central sur la route Départementale et à la demande de l'Unité Technique Territoriale, des travaux supplémentaires ont été effectués, garantissant la sécurité de la traversée de la piste cyclable.

Ces modifications rendues nécessaires et n'étant pas prévues initialement par le maître d'ouvrage, ont engendré l'introduction de prix nouveaux ainsi qu'une augmentation du montant initial du marché.

Le montant du marché initial est porté de 22 305,50 € H.T. (vingt-deux mille trois cent cinq euros et cinquante centimes) à 24 885,50 € H.T. (vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante centimes), soit une augmentation de 2 580,00 € H.T., soit + 11,57 %.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1,

Considérant que les modifications du marché sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues,

Considérant cet exposé,

**Vu le rapport de présentation établi par le Président,**

**Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2257VVBC concernant les travaux de création d'une voie verte sur VICC à Breistroff-la-Grande et P+R Roussy-le-Village, passé avec l'entreprise HTP à 57525 TALANGE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 8  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 26 avril 2023

Le Président,

Michel PAQUET